

Monsieur MARZOLF
Président de la Commission Particulière du
Débat Public LGV PACA
1 Boulevard Dugommier
13001 MARSEILLE

Nice, le 17 juin 2005

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat public sur la Ligne à Grande Vitesse Côte d'Azur, la Chambre de Métiers des Alpes Maritimes et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur souhaitent exprimer une position commune.

Ainsi, nos Compagnies Consulaires considèrent que la réalisation de la LGV Côte d'Azur est indispensable pour améliorer l'accessibilité de la Côte d'Azur, élément essentiel de son attractivité et de sa vitalité économique. Or actuellement, celle-ci repose principalement sur l'Aéroport Nice Côte d'Azur et elle est de plus en plus fragilisée par l'insuffisance structurelle du réseau routier et du système ferroviaire.

Nous soutenons donc fortement ce projet majeur et nous demandons que les priorités suivantes soient prises en considération :

1- La dimension européenne/méditerranéenne de la LGV Côte d'Azur

Notre économie basée sur le tourisme et les pôles de compétence technologiques est fortement tournée vers l'international.

L'enjeu premier de la LGV Côte d'Azur est donc l'amélioration des déplacements entre la Côte d'Azur et les autres régions françaises et européennes.

La LGV doit permettre notamment de consolider l'Arc Méditerranéen de Barcelone à Gênes et nous relier aux grands axes européens Nord/Sud : Londres-Paris-Lyon-Marseille, Rotterdam-Bâle-Milan-Gênes, Berlin-Munich-Rome.

Aussi, il est essentiel que la LGV se raccorde à terme au réseau italien à grande vitesse.



2- La compétitivité du TGV avec l'aérien

La LGV peut favoriser un report modal de l'avion sur le train pour certaines liaisons nationales et européennes et donc permettre à terme le développement du réseau aérien international. Cet enjeu de report modal concerne notamment la liaison Nice-Paris. Cette ligne est en effet la principale route aérienne en France, avec un trafic de plus de 3 millions de passagers par an.

Aussi demandons-nous que le projet retenu permette un temps de parcours Nice-Paris d'environ 3h30, car au-delà le TGV ne sera plus compétitif par rapport à l'avion.

3- L'amélioration du niveau de service des TER

L'amélioration des déplacements au sein de PACA par le développement d'une offre TER cadencée entre les principales agglomérations de la région, constitue également un enjeu important.

Il conviendra de retenir un projet qui assure à la fois une desserte TGV et une desserte TER performantes.

4- Une intermodalité forte de la LGV avec les autres modes de transports

Pour que la LGV ne contribue pas à un accroissement des déplacements locaux en voiture individuelle, il est essentiel que des interconnexions efficaces soient mises en place entre le TGV et avec les autres modes de transport en commun.

En particulier, connecter directement la LGV à la future gare multimodale de St Augustin constitue un enjeu majeur pour l'organisation des déplacements et la desserte des Alpes-Maritimes. Nous disposerions ainsi, dans ce lieu central pour la Côte d'Azur, d'une gare offrant des interconnexions entre le TGV, les TER, le tramway, le bus, la voiture, l'avion et les navettes maritimes.

5- Un respect exemplaire de l'environnement

Le projet devra faire l'objet d'une insertion exemplaire dans l'environnement afin de préserver la qualité des sites et le cadre de vie de la Côte d'Azur, et donc son attractivité.

Nous demandons donc que dans les Alpes Maritimes, il soit privilégié un passage de la LGV en majeure partie en tunnel.

6- Le financement du projet

Compte tenu de la participation financière des collectivités locales à ce projet, il convient de privilégier les scénarii les plus réalistes en terme de coût et de financement et présentant le moins d'aléas de réalisation afin de garantir la faisabilité du projet.

Il apparaît également nécessaire de mener dans le cadre du Débat Public une expertise sur les modalités de financement.



7- Une mise en service en 2015

Compte tenu des retards accumulés, nous demandons la réalisation de la LGV dans les délais les plus courts. 2015 nous paraît une échéance réaliste.

A cet horizon, les lignes à grande vitesse Vintimille-Gênes (200 Km/h) et Gênes-Milan seront livrées.

8- Un principe de passage de la LGV dans les Alpes-Maritimes qui répond à ces priorités

Pour satisfaire à l'ensemble des priorités ci-dessus (desserte et temps de trajet performants, insertion exemplaire dans l'environnement, optimisation coût/financement/mise en service...), il apparaît, en s'appuyant sur les réflexions menées au sein de l'Agence d'Urbanisme des Alpes Maritimes, que **deux dessertes directes LGV** doivent être dans un premier temps envisagées :

- ◆ Une arrivée directe sur le pôle multimodal Nice Saint Augustin,
- ◆ En complément, un débranchement LGV vers l'agglomération cannoise.

Dans un deuxième temps, nous demandons que le prolongement de la LGV et sa connexion avec le réseau ferré italien soient réalisés, ce principe devant être étudié et acté dès à présent.

En conclusion, nos Compagnies Consulaires demandent que les priorités développées ci-avant constituent des critères fondamentaux pour le choix du scénario.

Par rapport au dossier de débat public et aux interrogations qu'il suscite, nous demandons donc que soient menées :

- une expertise sur les différents scénarii proposés afin d'apprécier celui qui répond le mieux à ces priorités,
- une étude spécifique sur le prolongement de la LGV jusqu'à la frontière italienne.

Souhaitant vivement que nos demandes soient prises en compte,

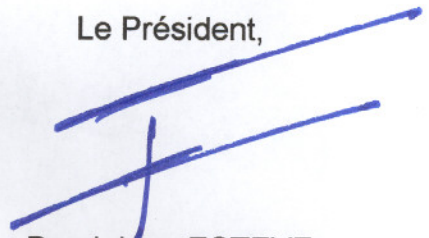
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,



Albert MOZZATTI

Le Président,



Dominique ESTEVE